



Motion

Les ingénieurs des TPE du CERTU réunis en Assemblée Générale le 9 janvier 2007,

Sur les dossiers nationaux:

Sur l'avenir du RST

Prennent acte avec soulagement de la publication de l'audit « Copé » dans sa version actuelle, qui confirme la nécessité de maintenir les structures et les moyens du RST, pour mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs publics l'ingénierie indépendante et de haut niveau dont ils ont besoin;

S'étonnent et s'inquiètent des atermoiements quant à l'ouverture du RST vers les collectivités locales, qui viennent contredire les engagements ministériels;

S'insurgent contre les réductions d'effectifs annoncés par chaque RBOP, sans coordination ni consolidation globale, dont le cumul vient dramatiquement contredire les engagements de relative préservation du RST, pris devant les organisations syndicales par le Secrétaire Général du Ministère;

Prennent acte de la mise en place du CSST, et demandent instamment qu'il devienne un réel organe de pilotage du RST tant sur la stratégie que sur la gestion prévisionnelle des compétences, et d'arbitrage entre les RBOP sur les moyens, et notamment les effectifs, affectés aux services;

Sur le statut des ITPE

Exigent l'adoption dans les plus brefs délais du décret restant à publier pour une mise en oeuvre complète, pour les ITPE issus du corps des techniciens, des avancées obtenues en 2005;

S'engagent dès à présent dans la mobilisation organisée sous l'impulsion conjointe de l'AITF et du SNITPECT, en coordination avec leurs collègues des collectivités de la région Rhône-Alpes, afin d'obtenir dans les meilleurs délais les réformes homologues (à 3 niveaux de grades) du statut du corps des ITPE et du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux, nécessaires à assurer une réelle mobilité inter-fonctions publiques;

Sur les dossiers concernant directement le CERTU:

Sur le renouvellement du CODOR

S'étonnent de l'absence de décision quant à la composition et la présidence du CODOR, en contradiction avec les déclarations élogieuses, notamment du Secrétariat Général, sur le caractère exemplaire de cette instance, et les engagements réitérés du Ministre;

Demandent donc son renouvellement dans les meilleurs délais, et la nomination à sa présidence d'un élu territorial, comme preuve concrète de la volonté, confirmée par le ministre, d'ouverture du RST vers les collectivités territoriales.

Sur les conditions d'exercice des missions du service

S'insurgent contre les réductions d'effectifs annoncées par certains RBOP, sans concertation stratégique d'ensemble et sans tenir compte notamment des attentes exprimées par les collectivités territoriales et le milieu professionnel vis-à-vis du CERTU;

Condamnent avec la plus grande fermeté la remise en cause du rôle de tête de réseau du CERTU, telle qu'elle peut être constatée de fait dans les initiatives de la DGUHC qui développe la mise en place dans les CETE, de pôles de compétences qu'elle pilote en direct. ;

S'alarment de l'évolution de la situation des moyens tant en personnel (notamment assistants des départements) que de crédits de fonctionnement (déplacements,...), qui sont à l'origine de difficultés qui peuvent, au moindre événement imprévu, détériorer sensiblement les conditions de travail des agents;

Sur les régimes indemnitaires des personnels techniques:

Demandent la constitution au CERTU comme dans tous les services, pour la gestion des ISS dus au titre de l'année 2006, d'une commission locale consultative, compétente pour examiner les cas individuels, conformément à l'engagement pris par Mme la DGPA dans sa lettre du 7 février 2006 au Secrétaire Général du SNITPECT;

Rappellent, une fois de plus, la situation anormale du CERTU vis-à-vis des régimes indemnitaires, et exigent qu'il soit enfin traité à égalité avec les autres Services techniques centraux ou à compétence nationale (dont certains situés dans l'agglomération lyonnaise), tant pour les ISS (coefficient de service de 1,05 contre 0,95 actuellement pour le CERTU), que pour la PSR (coefficient 1,50 contre 1,00 actuellement pour le CERTU);

Exigent en conséquence du Directeur du CERTU qu'il interpelle à nouveau à ce sujet la DGPA afin que cette égalité de traitement soit enfin rétablie, tant pour les ISS, que pour la PSR, dans le cadre des négociations globales d'harmonisation annoncées en 2007.

Sur les carrières des ITPE au CERTU

S'insurgent contre la suppression des points de séniorat au delà du 7ième échelon du grade d'ITPE, contre-productive pour la gestion de carrière des spécialistes, et par voie de conséquence pour le maintien et le renouvellement des compétences indispensables au CERTU, tant en interne que dans les CETE, et exigent donc, dans l'intérêt de l'ensemble du RST, le rétablissement de cette juste reconnaissance de l'investissement individuel des agents concernés;

Fustigent la prise de position de l'administration lors de la CAP du 14 décembre 2006, remettant en cause , sur la base d'une lecture étreiquée et discutable des textes, l'éligibilité des postes de chefs de groupes du CERTU pour le détachement dans l'emploi d'ICTPE, portant ainsi gravement atteinte à l'attractivité de ces postes pour des IDTPE confirmés, ayant construit des parcours de généralistes de domaine répondant aux besoins de leur fonction, tant pour piloter le travail des spécialistes, que pour proposer, dans une vision prospective large, des programmes d'actions adaptés aux besoins de l'ensemble des acteurs publics;

Demandent instamment à la Direction du CERTU de saisir l'administration centrale, et notamment la DRAST et la DGPA, pour que ces deux dossiers évoluent favorablement dans l'intérêt commun du service et des agents concernés;

○

○

○

Mandatent le bureau de la sous-section pour demander audience à Monsieur le Directeur du CERTU pour lui transmettre l'ensemble de ces revendications, et lui demander de les porter auprès de la DGPA et du Secrétariat Général du Ministère.